



Rapport

**Commission Académique d'Harmonisation et de
Proposition des Notes (CAHPN)**

**Synthèse des résultats aux examens
en EPS dans la voie professionnelle**

Session 2012

A DIFFUSER :

- **Au chef d'établissement**
- **A tous les enseignants d'EPS**

SOMMAIRE

I.	Fonctionnement académique de la CAHPN-----	3
1.	Composition de la commission-----	3
2.	Texte de référence-----	3
3.	Organisation des travaux-----	4
II.	RECOMMANDATIONS de la CAHPN – Session 2012-----	5
III.	VADE-MECUM-----	7
IV.	Données statistiques générales (CCF) -----	11
1.	Données relatives aux effectifs-----	11
	<i>Répartition des effectifs par examen-----</i>	<i>11</i>
	<i>Répartition des candidats par département-----</i>	<i>11</i>
	<i>Répartition sexuée par examen-----</i>	<i>11</i>
	<i>Répartition par type de candidats-----</i>	<i>11</i>
2.	Données relatives aux résultats-----	12
	<i>Moyennes générales par examen-----</i>	<i>12</i>
	<i>Moyennes générales départementales par examen-----</i>	<i>12</i>
	<i>Moyennes filles/garçons -----</i>	<i>13</i>
	<i>Moyennes par épreuve adaptée-----</i>	<i>13</i>
3.	Données relatives aux compétences propres et APSA-----	14
	<i>Distribution des compétences propres en BAC PRO-----</i>	<i>14</i>
	<i>Distribution des compétences propres en CAP – BEP-----</i>	<i>15</i>
	<i>Moyennes dans les APSA par sexe pour le BAC PRO-----</i>	<i>16</i>
	<i>Moyennes dans les APSA par sexe pour le CAP – BEP-----</i>	<i>17</i>
V.	Données statistiques pour les épreuves ponctuelles-----	18
VI.	Analyse des données du CCF AVANT HARMONISATION-----	21
VII.	Harmonisation des notes du CCF-----	25
VIII.	Conclusion générale-----	27

Remerciements

La CAHPN « voie professionnelle » tient à remercier particulièrement Mme DEMONCHY et M. BILLOT ainsi que leurs services respectifs de la DEC pour la disponibilité et la qualité de l'aide apportée au cours des deux journées de travail.

I. Fonctionnement académique de la CAHPN

1. Composition de la commission « voie professionnelle »

IAIPR EPS : Olivier Calais & Christophe Mauny

Chargé de mission : Christophe Carpentier

Enseignants

Beauvillain François (LP Eiffel Armentières)

Despicht Barbara (LP Lurçat Maubeuge)

Duhaupas Jean-Marc (LP Colbert Tourcoing)

Florent Jean-François (LP Debeyre Dunkerque)

Hennebert Nathalie (LP Rabelais Douai)

Laick André (LP Etaples)

Linkowski Alain (LP Lumbres)

Loez David (LP du Hainaut Valenciennes)

Loder Franck (LP Hennebique Liévin)

Michel Hervé (LP Servet Lille)

Moinaux Carole (LP Savary Arras)

Pinchon Laurence (LP Derycke Villeneuve d'ascq)

Stragier Laure (LP Allende Bethune)

2. Texte de référence

Article 11 de l'arrêté du 15 juillet 2009

« À l'issue des contrôles, la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes analyse les notes qui lui ont été transmises et procède à leur harmonisation éventuelle. Elle communique ensuite les notes harmonisées au jury de l'examen considéré, lequel arrête définitivement la note affectée du coefficient en vigueur pour cet examen. La commission académique dresse le compte rendu de chaque session pour l'ensemble des épreuves de chaque examen (baccalauréat professionnel, certificat d'aptitude professionnelle et brevet d'études professionnelles) et le transmet à la commission nationale d'évaluation qui publie un rapport annuel.

Placée auprès de la direction de l'enseignement scolaire, la commission nationale est présidée par le doyen du groupe d'éducation physique et sportive de l'inspection générale de l'éducation nationale ou son représentant. »

3. Organisation des travaux

Ce rapport retrace les travaux de la CAHPN pour la voie professionnelle qui se sont déroulés les 5 juin et 8 juin 2012 dans les locaux de la DEC.

Les travaux ont successivement abordé :

- Bilan par sous-commission
- L'identification et la résolution des facteurs bloquants pour l'exploitation du logiciel EPSNET (dossiers incomplets, saisie des notes absentes ou erronées, traitement des absents et dispensés, validation des certificats médicaux...)
- Discussion des résultats et accord sur la procédure d'harmonisation
- Echanges à propos de grilles communes et d'outils communs d'évaluation au ponctuel.
- Information concernant la procédure de dématérialisation

II. RECOMMANDATIONS de la CAHPN – SESSION 2012

Les recommandations qui suivent ont vocation à accompagner les équipes enseignantes dans la mise en œuvre des protocoles de certification conformément aux principes fondamentaux d'égalité dans le traitement des candidats et d'équité dans le processus de certification.

Les IAIPR EPS rappellent que :

- les chefs d'établissement assument la responsabilité du fonctionnement de l'épreuve du CCF notamment le respect des dates, la validité et la validation des notes.
- les enseignants assument la responsabilité de la proposition de notation des candidats.

• A propos du suivi des candidats

➤ Contrôler les listings des candidats dès la fin du premier trimestre compte tenu de l'accessibilité EPSNET et de la saisie des protocoles.

➤ Contrôler et effectuer le suivi des absences

➤ **Attention** : Transmettre entre établissements les notes de CCF et les certificats médicaux pour les élèves qui changent d'établissement. Une copie des documents dans le dossier scolaire est recommandée.

➤ Signaler au plus tôt et de manière argumentée les problèmes particuliers auprès du président de jury responsable de votre sous-commission. Ne pas oublier de donner le numéro de téléphone de l'enseignant d'EPS concerné.

➤ Consigner avec la plus grande précision les informations individuelles et collectives utiles dans la pochette n°4.

➤ Déclarer sur EPSNET les protocoles adaptés pour les établissements qui proposent de l'EPA.

• A propos de la gestion administrative d'EPSNET

➤ Respecter scrupuleusement les dates de validation définitive des notes sur EPSNET.

➤ Renseigner toutes les cases par une indication chiffrée (note) ou lettrée (DI, AB).

➤ **Attention** : Renseigner EPSNET en respectant l'ordre des APSA du protocole

➤ Se reporter au tableau ci-dessous pour renseigner EPSNET

Epreuve 1	Epreuve 2	Epreuve 3	Proposition de note
ABSENT (AB)	ABSENT (AB)	ABSENT (AB)	ABSENT (éliminatoire à l'examen)
ABSENT (AB)	ABSENT (AB)	NOTE	NOTE divisée par 3
ABSENT (AB)	NOTE	NOTE	Somme des notes, divisée par 3
ABSENT (AB)	ABSENT (AB)	DISPENSE* (DI)	00
ABSENT (AB)	DISPENSE* (DI)	DISPENSE* (DI)	DISPENSE
ABSENT (AB)	DISPENSE* (DI)	NOTE	NOTE divisée par 2
NOTE	DISPENSE* (DI)	DISPENSE* (DI)	Déclaré en inapte total
NOTE	NOTE	DISPENSE* (DI)	Moyenne des 2 notes

La note 00 ne peut être attribuée qu'à un candidat présent le jour de l'épreuve. Cette note n'est pas éliminatoire

*Un élève peut être déclaré « dispensé » le jour du rattrapage.

Un élève absent ne doit pas être convoqué au rattrapage. L'absence est éliminatoire dans tous les examens de la voie professionnelle

• A propos de la gestion des inaptitudes

➤ Gérer avec rigueur les certificats médicaux sur la base du formulaire type (réf : **Décret n°88-977 du 11 octobre 1988 et arrêté du 13 septembre 1989**). Ce formulaire type peut être intégré au carnet de liaison de l'établissement.

➤ **Attention : Contrôler la conformité des dates du CM avec celles du CCF. Un élève déclaré « dispensé » sur EPSNET dans une APSA suppose la délivrance d'un CM couvrant la date du CCF ainsi que celle du rattrapage. L'inscription au dos du CM de la date et de l'APSA support pour le CCF faciliterait incontestablement le traitement des inaptitudes par les sous-commissions.**

➤ Inaptitude totale : Récupérer le CM au plus tôt, l'envoyer à la DEC et en conserver un exemplaire au sein de l'EPL. Déclarer les inaptitudes totales dans EPSNET.

➤ Inaptitude partielle : Convoquer les candidats aux épreuves, faire signer la remise de convocation et la fiche d'émargement. La présence du candidat le jour de l'épreuve est obligatoire. Un élève dispensé par CM le jour de l'épreuve du CCF est convoqué à l'épreuve de rattrapage.

➤ Attribuer la note 00 en cas de CM falsifié.

•A propos de la gestion des épreuves

➤ Archiver les PV, les fiches d'émargement, de remise de convocation et de présence aux différentes épreuves, les notes et le choix du protocole signé pour chaque élève. Ces documents sont susceptibles d'être demandés en cas de litige. L'ensemble de ces documents sera conservé dans l'établissement pendant une durée de deux années conformément à la procédure de capitalisation.

➤ Faire reconnaître aux élèves et à la communauté éducative l'importance du CCF EPS et de la différence existante entre « être élève » et « être candidat ». Pour cela, une convocation officielle, la présentation d'une pièce d'identité, une liste d'émargement et la signature du PV par le chef d'établissement s'avèrent obligatoires.

➤ **Attention : Renseigner rigoureusement la fiche qualitative en fin de chaque épreuve (pour chaque APSA et chaque groupe classe).**

La CAHPN renvoie les EPLE et les équipes EPS à la consultation du vade-mecum (point III du présent rapport) qui constitue un document de référence.

III. VADEMECUM : « Contrôle en Cours de Formation EPS - Voie professionnelle »

Deux principes clés de tout examen

- Egalité de traitement des candidats
- Équité dans le processus d'évaluation et de certification

Un incontournable : *Comprendre et faire comprendre à l'élève la différence existante entre « être élève » et « être candidat » représente un enjeu éducatif fort.*

Une procédure de certification sous contrôle de la CAHPN...

Validation des protocoles

Chaque EPLE propose au président de la sous-commission dont il dépend les protocoles de certification. Chaque protocole se constitue de 3 APSA appartenant à 3 CP différentes.

Validation des notes et principe de capitalisation des unités de certification

Chaque élève choisit en début d'année d'examen les 3 épreuves certificatives. Les élèves ont l'obligation de conserver au moins une note de leur année de seconde pour les CAP/BEP (deux au plus), et la possibilité d'en conserver une de leur année de première pour les Bac Pro. A cette fin, le référentiel utilisé doit être celui exigé par les textes autrement dit : niveau 3 pour CAP/BEP et niveau 4 pour le Bac Pro.

Attention : pour la capitalisation, une APSA pour laquelle une dispense a été prononcée ne peut pas être retenue.

Harmonisation possible des notes

La procédure d'harmonisation répond au principe d'équité dans le traitement des candidats. Elle permet de compenser de trop grands écarts et de pallier aux effets contextuels. Cette procédure est du ressort exclusif de la CAHPN et prend en partie appui sur l'analyse des fiches qualitatives renseignées en fin de chaque épreuve.

... et dont l'efficacité dépend de la rigueur des équipes pédagogiques en EPLE

Rigueur dans le suivi des candidats

Le listing précis des candidats est à constituer au plus tôt après la rentrée scolaire. Les listes sont à contrôler systématiquement à chaque changement d'APSA pour identifier rapidement les changements de parcours de certains

élèves dans certains cas particuliers : changement d'établissement ou inaptitude partielle nouvellement découverte.

Rigueur dans le choix des protocoles

Les propositions d'APSA doivent être suffisamment larges (au regard des conditions d'enseignement satisfaisantes) pour permettre la valorisation de tous les candidats quels qu'ils soient. Les enseignants doivent exercer une fonction de conseil en direction de candidats qui effectueraient des choix jugés incohérents ou non pertinents. A ce titre, le rapport de la CAHPN constitue une source d'informations incontournables.

Attention : Il est demandé de faire signer à chaque élève le protocole choisi pour marquer son engagement et donc sa responsabilité en tant que candidat.

Rigueur dans la gestion administrative des notes et des épreuves

La possibilité pour l'élève de capitaliser ses notes suppose l'existence d'un dispositif de conservation des notes. Les logiciels de notes actuellement utilisés en établissement (Pronote, notabene) offrent cette possibilité.

Exemple : créer une sous-matière « CCF épreuve 1 ou APSA » et affecter d'un coefficient 0 la note correspondant à l'épreuve de CCF. Affichée sur le bulletin, l'élève sera informé de sa note. Grâce au coefficient 0, la note ne sera pas prise en compte dans la moyenne du bulletin. Le tableau récapitulatif des notes en fin de trimestre permet de recenser et conserver les notes sur l'année ou d'une année sur l'autre.

Outre la rédaction d'un procès verbal (PV) pour chaque épreuve, il est important d'envoyer ou de remettre contre signature une convocation à chaque candidat et de le faire émarger lors des épreuves y compris les inaptés partiels. Ces documents peuvent être demandés par la CAHPN en cas de litige.

Rigueur dans la gestion d'EPSNET

La déclaration des notes sur le logiciel EPSNET constitue un moment très important puisqu'elle engage le professeur responsable du candidat. Toutes les cases doivent comporter une information chiffrée ou lettrée. Le chef d'établissement est responsable des notes déclarées et de leur validation.

Certaines situations peuvent générer quelques problèmes d'interprétation. Nous avons recensé les plus courantes quel que soit le niveau de diplôme.

Les équipes EPS peuvent se reporter au tableau ci-dessous pour résoudre chaque situation de candidat.

Epreuve 1	Epreuve 2	Epreuve 3	Proposition de note
ABSENT (AB)	ABSENT (AB)	ABSENT (AB)	ABSENT (éliminatoire à l'examen)
ABSENT (AB)	ABSENT (AB)	NOTE	NOTE divisée par 3
ABSENT (AB)	NOTE	NOTE	Somme des notes divisée par 3
ABSENT (AB)	ABSENT (AB)	DISPENSE* (DI)	00
ABSENT (AB)	DISPENSE* (DI)	DISPENSE* (DI)	DISPENSE
ABSENT (AB)	DISPENSE* (DI)	NOTE	NOTE divisée par 2
NOTE	DISPENSE* (DI)	DISPENSE* (DI)	Déclaré en inapte total
NOTE	NOTE	DISPENSE* (DI)	Moyenne des 2 notes
<p>La note 00 ne peut être attribuée qu'à un candidat présent le jour de l'épreuve. Cette note n'est pas éliminatoire</p> <p>*Un élève peut être déclaré « dispensé » le jour du rattrapage.</p> <p>Un élève absent ne doit pas être convoqué au rattrapage. L'absence est éliminatoire dans tous les examens de la voie professionnelle</p>			

Important : Le respect des dates d'utilisation du logiciel et d'envoi des documents au président de sous-commission conditionne la qualité du travail effectué par la CAHPN.

Des cas particuliers qu'il faut considérer avec la plus grande attention

Les élèves qui changent d'EPLÉ

La communication des notes et/ou des certificats médicaux doit figurer dans le dossier scolaire de ces élèves. Possibilité offerte à ces élèves de valider deux APSA d'une même CP dans le cas où il n'existe pas de convergence possible entre les protocoles des deux EPLÉ

Les élèves de CFA

Les périodes de stages professionnels et leur alternance avec les temps de scolarité rendent difficile la continuité des enseignements. Il est important d'envisager la préparation sur l'ensemble du cursus et de proposer des protocoles qui prennent en compte les possibilités de préparation physique de ces élèves.

Une vigilance particulière doit être portée sur la communication aux candidats des conditions de chaque épreuve. Une autre doit s'exercer sur les modalités de leur préparation physique afin de minimiser les risques corporels.

Les candidats de CFA sont soumis aux mêmes exigences certificatives c'est-à-dire : 3 APSA dans 3 CP différentes. Une note ou deux de la classe de 2^{nde} correspondant au niveau 3 de compétence peut être capitalisée pour le CAP/BEP.

Les élèves inaptes

Inaptes totaux : ceux-ci doivent être connus au plus tôt dans l'année. L'élève doit fournir son certificat médical au moment de l'inscription. Les services de la DEC doivent en être informés, un double doit être archivé au sein de l'EPLÉ.

Inaptes partiels : Il est conseillé d'utiliser le formulaire type de certificat médical sur lequel figure la nature de l'inaptitude (à distribuer aux élèves en début d'année). Il permet de proposer des protocoles adaptés permettant aux élèves concernés d'obtenir une note. La fonction conseil joue ici pleinement son rôle. Les équipes pédagogiques doivent être extrêmement vigilantes sur les certificats médicaux falsifiés (si falsification avérée, note 00) ainsi que sur la correspondance entre les dates des certificats et celles des épreuves y compris du rattrapage.

Attention :

Dans tous les cas, tout problème particulier qui contrarie le bon déroulement des épreuves lorsqu'il ne peut être résolu à l'interne de l'établissement doit être porté à la connaissance du président de la sous-commission à laquelle appartient l'établissement.

IV. DONNÉES STATISTIQUES GÉNÉRALES (CCF)

a. Données relatives aux effectifs

Voie professionnelle : **33679**.candidats

dont **13671** filles et **20008** garçons

Répartition des effectifs par examen

Effectifs	Bac Pro	BEP	CAP	Total
2011	11327	11410	6341	29078
2012	15173	11815	6691	33679

Répartition des candidats par département

Session	Examens	NORD	%	PAS-DE-CALAIS	%	Totaux
2012	Bac Pro	9322	61,44	5851	38,56	15173
	BEP-CAP	11467	61,96	7039	38,04	18506

Répartition sexuée par examen

Répartition des notes	Total de candidats	Bac pro				BEP-CAP			
		Filles	%	Garçons	%	Filles	%	Garçons	%
2011	29078	4731	41,77	6596	58,23	7860	44,28	9891	55,72
2012	33679	5578	36,76	9595	63,24	8093	43,73	10413	56,27

Répartition par type de candidats

Année	Typologie	Bac Pro	BEP/CAP	Total
2012	Contrôle adapté	14	5	19
	Inaptés partiels	472	526	998
	Inaptés Totaux	919	957	1876
	Protocole standard	13768	17018	30786

En 2011, 2091 candidats ont bénéficié d'un contrôle adapté ou faisaient l'objet d'une inaptitude partielle ou totale. En 2012, ce chiffre s'élève à 2893 **soit une augmentation de 38,35%**.

b. Données relatives aux résultats

Voie professionnelle : **95361** notes

dont **42728** notes pour le Bac pro

et **52633** notes pour le CAP - BEP

Moyennes générales par examen

Moyennes générales	Bac Pro	BEP	CAP
2006	12,89	13,09	12,47
2007		13,10	12,36
2008	12,46	13,21	12,48
2009	12,65	13,21	12,55
2010	12,42	13,56	12,51
2011	12,38	11,99	11,62
2012	12,16	12,04	11,78

Moyennes générales départementales par examen

Session	Examens	NORD	<i>Ecart Type</i>	PAS-DE-CALAIS	<i>Ecart Type</i>	Moyenne	<i>Ecart Type</i>
2011	Bac Pro	12,32	4,07	12,50	3,90	12,38	4,01
	BEP/CAP	11,83	4,64	12,47	4,05	11,86	4,62
2012	Bac Pro	12,11	4,38	12,24	4,27	12,16	4,34
	BEP/CAP	11,88	4,81	12,05	4,59	11,95	4,73

Moyennes filles/garçons

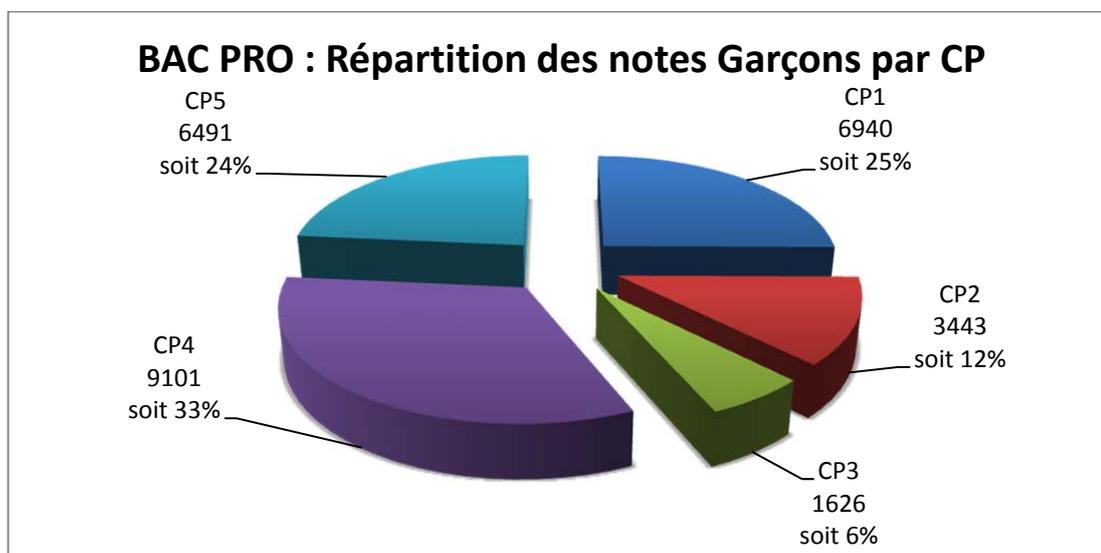
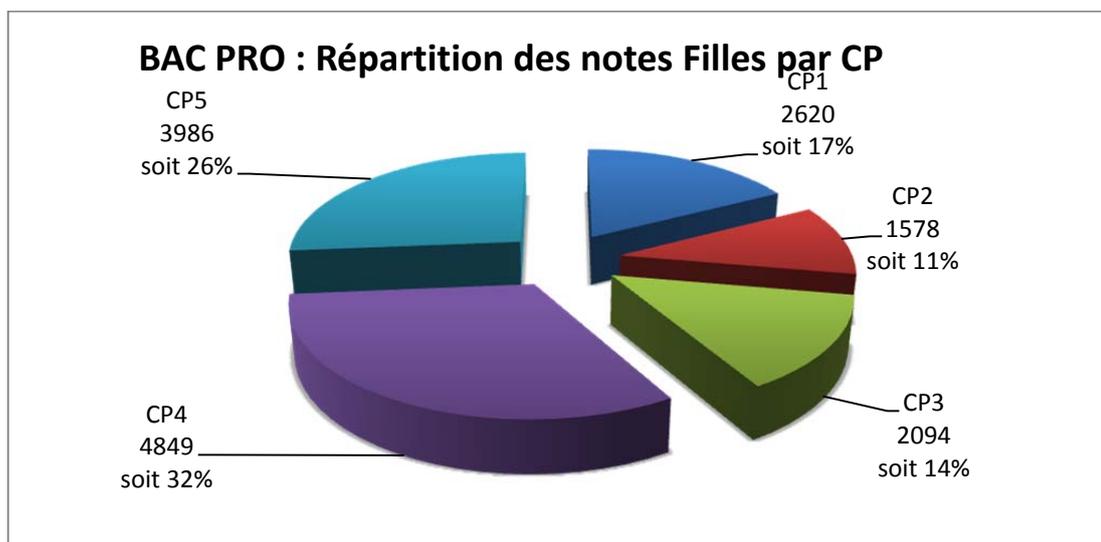
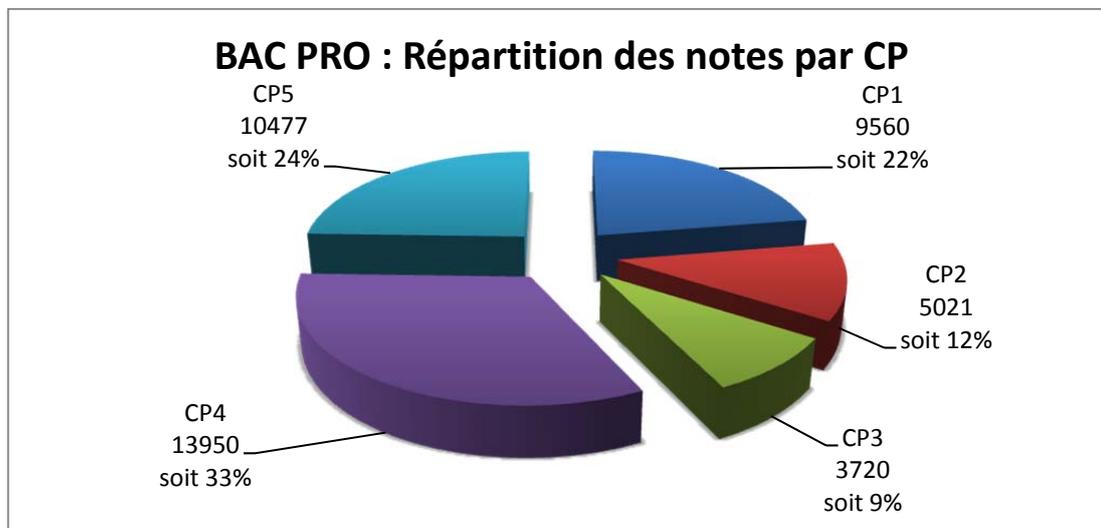
Moyennes	Bac pro		BEP/CAP	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons
2006	12,31	13,30	12,67	13,42
2007			12,60	13,50
2008	11,76	12,91	12,66	13,65
2009	11,94	13,12	12,69	13,64
2010	11,88	13,00	12,62	13,50
2011	11,80	12,78	11,53	12,10
2012	11,72	12,41	11,52	12,26

Moyennes par épreuve adaptée

Epreuves	BAC PRO	Epreuves	BEP-CAP
Acrosport	7,50	Pétanque	7
Pétanque	14	Tennis de table	12,33
Relaxation	14	Tir à l'arc	12,67
Tennis de table	13,42		
Tir à l'arc	11,43		

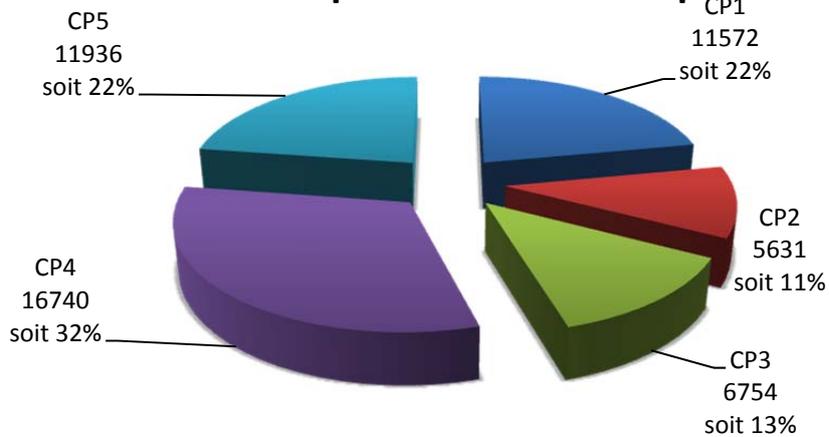
c. Données relatives aux compétences propres et APSA

Distribution des compétences propres en BAC PRO : 42728 notes

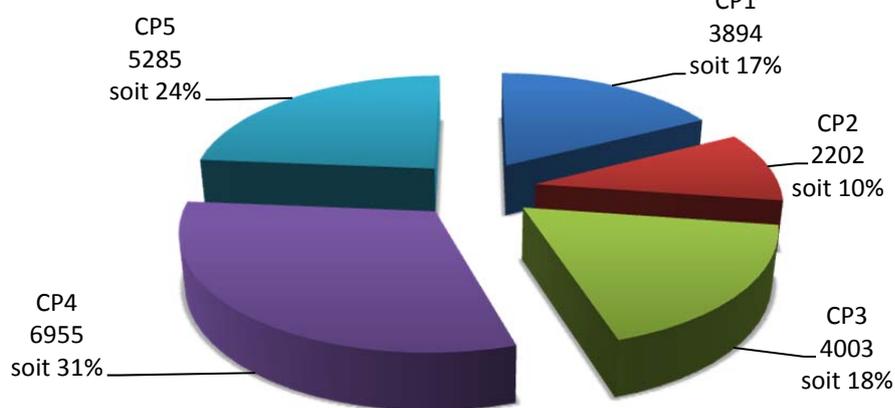


Distribution des compétences propres en CAP – BEP : 52633 notes

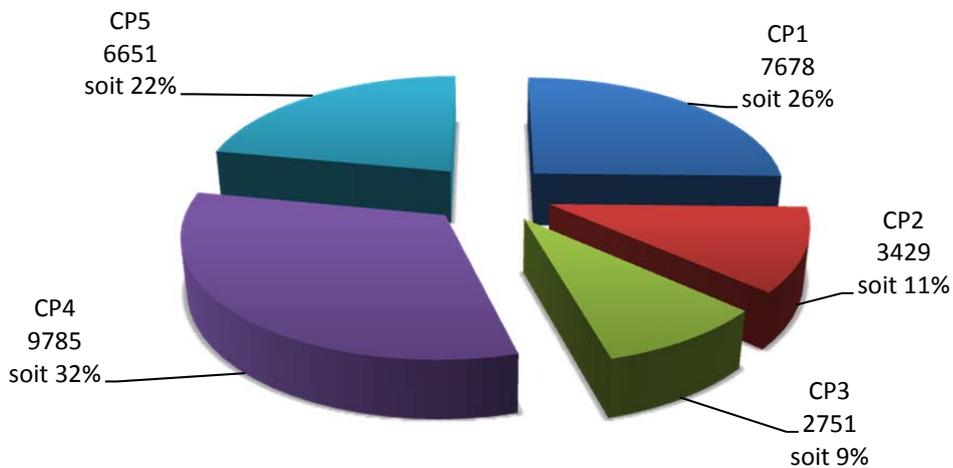
CAP-BEP : Répartition des notes par CP



CAP-BEP : Répartition des notes Filles par CP



CAP-BEP : Répartition des notes Garçons par CP



Moyennes des épreuves (nationales et académiques) par sexe pour le BAC PRO

EPREUVES Bac Pro	Filles Effectif	Filles Moyenne	Filles Ecart type	Garçons Effectif	Garçons Moyenne	Garçons Ecart type	Ecart F/G	Total Effectifs	Total Moyennes	Total Ecart Type
ACROSPORT (CP3)	1601	12,54	4,24	1135	11,98	4,50	0,56	2736	12,31	4,36
ARTS DU CIRQUE (CP3)	97	13,47	3,26	27	10,95	4,40	2,52	124	12,92	3,69
BADMINTON EN DOUBLE (CP4)	40	11,00	4,73	56	13,12	4,27	-2,12	96	12,24	4,59
BADMINTON SIMPLE (CP4)	2416	11,32	3,95	3195	12,71	4,18	-1,39	5611	12,11	4,14
BASKET-BALL (CP4)	1051	12,17	3,59	1062	13,17	3,55	-1,00	2113	12,68	3,60
CANOE-KAYAK (CP2)				8	14,75	5,93		8	14,75	5,93
CHOREGRAPHIE COLLECTIVE (CP3)	234	12,26	3,82	77	12,09	4,22	0,17	311	12,22	3,93
COURSE D'ORIENTATION (CP2)	873	11,26	4,60	1196	12,78	4,88	-1,52	2069	12,14	4,83
COURSE DE DEMI-FOND (CP1)	1768	10,54	4,16	5331	11,10	4,47	-0,56	7099	10,96	4,40
COURSE EN DUREE (CP5)	820	11,46	4,22	1472	12,37	4,50	-0,91	2292	12,05	4,43
DISQUE (CP1)	14	10,64	2,41	7	12,71	2,07	-2,07	21	11,33	2,50
ESCALADE (CP2)	607	12,07	5,08	1687	13,02	4,90	-0,95	2294	12,77	4,96
FOOTBALL (CP4)	60	11,92	3,16	1212	13,67	3,72	-1,75	1272	13,59	3,72
GYMNASTIQUE (SOL ET AGRES) (CP3)	162	11,27	4,28	387	11,58	5,25	-0,31	549	11,49	4,99
HANDBALL (CP4)	356	12,53	3,60	1239	13,21	3,54	-0,68	1595	13,06	3,56
JUDO (CP4)	5	12,20	6,62	3	13,33	2,62	-1,13	8	12,62	5,50
LANCER DU JAVELOT (CP1)	92	10,64	3,54	424	11,74	3,85	-1,10	516	11,54	3,82
MUSCULATION (CP5)	1807	12,19	4,21	4780	12,81	4,13	-0,62	6587	12,64	4,16
NATATION (CP1)	146	11,25	4,07	264	12,60	4,66	-1,35	410	12,12	4,51
RELAIS VITESSE (CP1)	273	11,47	3,88	478	11,94	4,15	-0,47	751	11,77	4,06
RUGBY (CP4)	72	10,92	4,85	388	12,81	4,60	-1,89	460	12,53	4,69
SAUT EN PENTABOND (CP1)	149	9,74	4,16	212	12,16	4,69	-2,42	361	11,19	4,64
SAUVETAGE (CP2)	98	8,64	5,20	552	11,56	5,24	-2,92	650	11,12	5,33
SAVATE BOXE FRANCAISE (CP4)	47	11,02	3,93	181	12,07	3,94	-1,05	228	11,85	3,96
STEP (CP5)	1359	12,76	4,24	239	12,01	4,85	0,75	1598	12,65	4,35
TENNIS TABLE SIMPLE (CP4)	398	11,64	4,20	1103	12,84	4,23	-1,20	1501	12,53	4,26
TRIATHLON ATHLETIQUE (CP1)	178	11,94	3,63	224	12,59	4,31	-0,65	402	12,30	4,04
ULTIMATE (CP4)				5	18	0		5	18	0
VOLLEY-BALL (CP4)	404	11,07	3,51	657	13,11	3,89	-2,04	1061	12,33	3,88

29 APSA	15127	11,72	4,21	27601	12,41	4,39	-1,39	42728	12,16	4,34
----------------	-------	-------	------	-------	-------	------	-------	-------	-------	------

 Les moyennes les plus fortes
 Les moyennes les plus faibles
 Les écarts F/G les plus significatifs

Moyennes des épreuves (nationales et académiques) par sexe pour le CAP - BEP

EPREUVES Bac Pro	Filles Effectif	Filles Moyenne	Filles Ecart type	Garçons Effectif	Garçons Moyenne	Garçons Ecart type	Ecart F/G	Total Effectifs	Total Moyennes	Total Ecart Type
ACROSPORT (CP3)	2966	11,86	4,5	1846	12,12	4,84	-0,26	4812	11,96	4,64
ARTS DU CIRQUE (CP3)	98	11,34	4,25	56	11,88	4,30	-0,54	154	11,54	4,27
BADMINTON EN DOUBLE (CP4)	29	8,95	5,52	120	12,46	4,82	-3,51	149	11,79	5,14
BADMINTON SIMPLE (CP4)	3472	11,48	4,03	3119	12,83	4,43	-0,95	6591	12,12	4,28
BASKET-BALL (CP4)	1283	11,58	4,31	1295	12,48	4,33	-0,90	2578	12,03	4,35
CHOREGRAPHIE COLLECTIVE (CP3)	526	12,97	3,30	133	12,90	3,93	0,07	659	12,96	3,43
COURSE D'ORIENTATION (CP2)	890	10,98	5,06	1081	12,60	5,04	-1,62	1971	11,87	5,11
COURSE DE DEMI-FOND (CP1)	2599	10,49	4,84	5481	11,85	5,32	-1,36	8080	11,41	5,22
COURSE DE HAIES (CP1)	37	9,27	5,83	55	9,81	7,11	-0,54	92	9,60	6,64
COURSE EN DUREE (CP5)	1247	11,62	4,69	1714	11,68	5,07	-0,06	2961	11,66	4,92
DISQUE (CP1)	16	11,56	2,55	33	10,81	5,07	0,75	49	11,06	4,43
ESCALADE (CP2)	1156	12,59	4,61	1798	12,26	4,98	0,33	2954	12,38	4,84
FOOTBALL (CP4)	64	12,39	3,08	1318	12,56	4,29	-0,17	1382	12,56	4,25
GYMNASTIQUE (SOL ET AGRES) (CP3)	413	10,54	5,11	716	12,35	4,66	-1,81	1129	11,70	4,90
HANDBALL (CP4)	590	12,02	4,25	1242	12,83	4,27	-0,81	1832	12,57	4,29
JUDO (CP4)	2	10,50	0,5	26	13,77	4,93	-3,27	28	13,53	4,83
LANCER DU JAVELOT (CP1)	71	9,62	5,41	270	11,38	5,03	-1,76	341	11,01	5,16
MUSCULATION (CP5)	2118	11,20	4,78	4567	12,07	4,69	-0,87	6685	11,79	4,73
NATATION (CP1)	286	11,85	4,86	519	11,06	5,91	0,79	805	11,34	5,58
RELAIS VITESSE (CP1)	509	10,69	4,27	917	12,18	4,78	-1,49	1426	11,65	4,67
RUGBY (CP4)	54	12,10	4,15	250	13,87	3,85	-1,77	304	13,56	3,97
SAUT EN PENTABOND (CP1)	115	10,56	4,54	215	12,59	4,31	-2,03	330	11,88	4,50
SAUVETAGE (CP2)	156	11,92	4,29	550	12,82	5,55	-0,90	706	12,62	5,31
SAVATE BOXE FRANCAISE (CP4)	83	10,36	5,58	262	12,46	4,35	-2,10	345	11,97	4,75
STEP (CP5)	1920	12,51	4,46	370	12,33	4,92	0,18	2290	12,48	4,54
TENNIS TABLE SIMPLE (CP4)	713	11,37	3,99	1420	12,71	4,32	-1,34	2133	12,26	4,26
TRIATHLON ATHLETIQUE (CP1)	261	10,55	4,80	188	11,14	5,28	-0,59	449	10,81	5,03
ULTIMATE (CP4)	70	12,69	4,62	32	13,28	3,95	-0,59	102	12,88	4,43
VOLLEY-BALL (CP4)	595	11,33	3,59	701	12,96	4,39	-1,63	1296	12,23	4,13
29 APSA	22339	11,52	4,53	30294	12,26	4,84	-0,74	52633	11,95	4,73

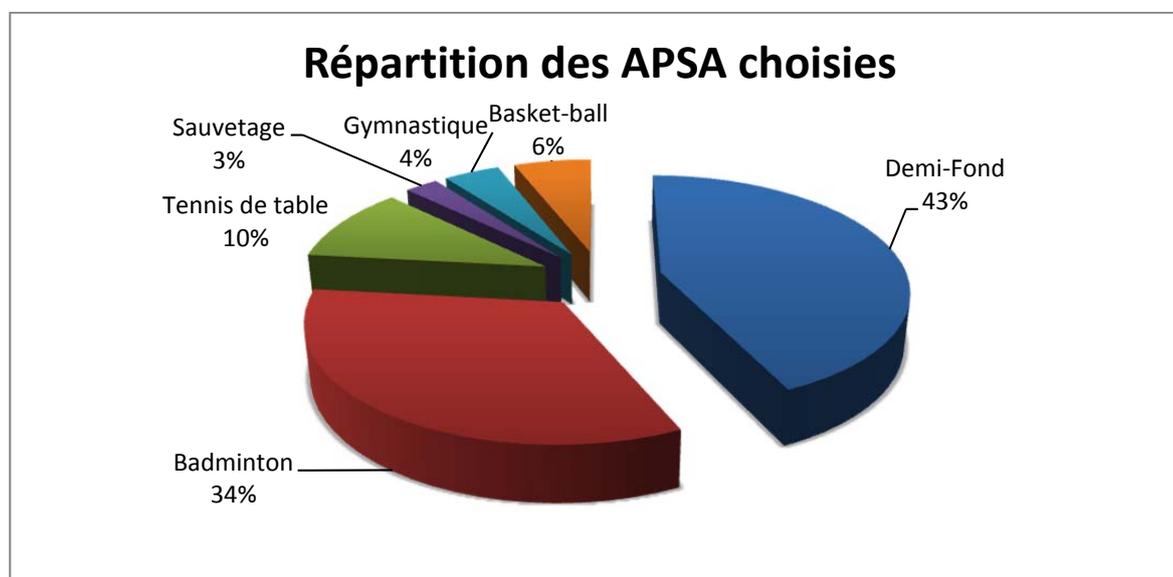
V. Données statistiques pour les épreuves ponctuelles

BAC PRO

Les épreuves ponctuelles ont réuni 548 candidats inscrits dont 131 filles et 417 garçons.

Sur l'ensemble des inscriptions, on recense 5 couples d'épreuves.

APSA 1	APSA 2	FILLES	GARCONS
Demi-Fond CP1	Badminton simple CP4	94	274
Demi-Fond CP1	Tennis de table simple CP4	18	87
Tennis de table simple CP4	Sauvetage CP2	1	9
Sauvetage CP2	Basket-ball CP4	8	10
Gymnastique CP3	Basket-ball CP4	10	37



Taux d'absentéisme : 6,2%

Taux de dispense : 19,8%

Soit un total de 26% d'élèves qui ne pratiquent pas pour le contrôle ponctuel

Moyennes

Couples APSA	MOYENNE		Ecart F/G**
	Filles	Garçons	
Demi-Fond - Badminton	11,01	11,94	-0,93
Demi-Fond – Tennis de table	10,85	11,74	-0,89
Tennis de table – Sauvetage	8,50*	10,14	-1,64
Sauvetage – Basket-ball	11,08	12,80	-1,72
Gymnastique – Basket-ball	12,30	11,94	0,36

* une seule note

** Une valeur positive est en faveur des filles

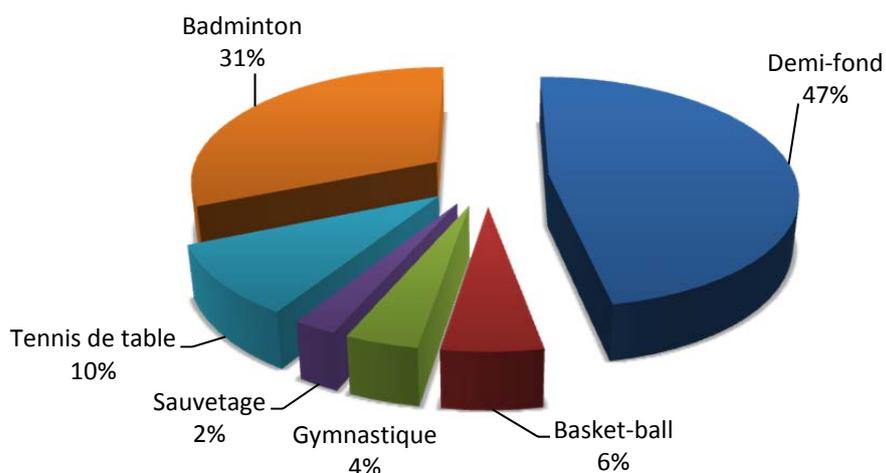
CAP-BEP

Les épreuves ponctuelles ont réuni 2120 candidats inscrits dont 501 filles et 1619 garçons.

Sur l'ensemble des inscriptions, on recense 5 couples d'épreuves.

APSA 1	APSA 2	FILLES	GARCONS
Demi-Fond CP1	Badminton simple CP4	293	800
Demi-Fond CP1	Tennis de table simple CP4	89	555
Tennis de table simple CP4	Sauvetage CP2	12	112
Sauvetage CP2	Basket-ball CP4	79	17
Gymnastique CP3	Basket-ball CP4	90	73

Répartition des APSA



Taux d'absentéisme : 0%

Taux de dispense : 0%

Soit un total de 0% d'élèves qui ne pratiquent pas pour le contrôle ponctuel

Moyennes

Couples APSA	MOYENNE		Ecart F/G*
	Filles	Garçons	
Demi-Fond - Badminton	8,97	10,09	-0,12
Demi-Fond – Tennis de table	9	9,99	-0,99
Tennis de table – Sauvetage	11,81	11,33	0,48
Sauvetage – Basket-ball	11,33	9,28	2,05
Gymnastique – Basket-ball	8,38	10,15	-1,77

* Une valeur positive est en faveur des filles

VI. Analyse des données du CCF AVANT HARMONISATION

• Sur le plan des effectifs

La commission d'harmonisation a validé les notes de 33679 candidats pour la session 2012. Ce sont **4601 candidats de plus** que lors de la session 2011 **soit une augmentation de 15,80%**. L'effectif se compose de 40,60% de filles pour 59,40% de garçons.

Le baccalauréat professionnel représente 45% des candidats (soit 15173 candidats)

Le CAP et BEP représentent 55% des candidats (soit 18506 candidats)

L'augmentation du nombre de candidats est plus forte au baccalauréat professionnel avec 3846 candidats de plus que l'an dernier.

• Sur le plan des inaptitudes et des certificats médicaux

Pour la session 2012, le nombre d'élèves faisant valoir une inaptitude (partielle ou totale) s'élève à 2874 élèves. Cela représente 315 élèves de plus qu'en 2011. **Pour la session 2012, le taux d'inaptitude est de : 8,50%**

La commission attire l'attention des équipes EPS sur la nécessité de concevoir un protocole d'identification, de suivi et d'accompagnement de ces élèves. L'enjeu est de réduire au mieux les taux d'inaptitudes (partielle et totale). Si la commission a tout à fait acté la validité de la plupart des certificats médicaux, elle n'en a pas moins constaté la présence de certificats médicaux à l'évidence frauduleux et regrette pour d'autres qu'ils soient antidatés. **La commission appelle les enseignants à exercer continuellement la plus grande vigilance sur ce point sensible car susceptible de provoquer des recours administratifs.**

• Sur le plan des résultats

La commission a validé l'équivalent de **95361 notes** pour cette session 2012.

Le baccalauréat professionnel représente 44,80% du volume soit 42728 notes

Le CAP/BEP représente quant à lui 55,20% du volume soit 52633 notes

Les moyennes générales révèlent sur les 4 dernières années une baisse relative pour le bac pro ; Celles du CAP et du BEP augmentent très légèrement sur cette dernière session du CCF.

La moyenne en bac pro diminue de 12,38 en 2011 à 12,16 en 2012 soit -0,22

La moyenne en CAP augmente de 11,62 en 2011 à 11,78 en 2012 soit +0,16

La moyenne en BEP augmente de 11,99 en 2011 à 12,04 en 2012 soit +0,05

L'écart départemental montre une similitude des moyennes et de leur dispersion.

L'écart entre les filles et les garçons est toujours en défaveur des premières que ce soit en bac pro ou en CAP et BEP.

En bac pro, l'écart se réduit et s'élève à 0,69 point. En CAP/BEP, l'écart s'élève à 0,74. Comparativement à la session 2011, les moyennes diminuent très légèrement à l'exception du CAP/BEP pour les garçons.

• Sur le plan de la représentativité des compétences propres

Dans l'ensemble, la fréquentation est sensiblement équivalente entre le bac pro et le CAP/BEP. La CP4 occupe toujours la place prépondérante avec 32%. Comme l'an dernier, la CP1 (22%) et la CP5 (24%) occupent une place importante dans les programmations. Ces chiffres sont à relativiser au regard du nombre d'APSA dans chaque CP.

Pour information, la répartition des APSA par CP est la suivante :

- CP1 : 7 APSA
- CP2 : 4 APSA
- CP3 : 4 APSA
- CP4 : 11 APSA
- CP5 : 3 APSA

Cette répartition chiffrée montre le poids compréhensible de la CP4 dans les programmations mais également la forte représentativité de la CP5 chez les élèves puisque seules 3 APSA sont programmées.

La répartition des APSA entre les filles et les garçons est relativement la même et identique à l'ensemble de la voie professionnelle à savoir la forte représentativité des CP4 et CP5.

• Sur le plan de la fréquentation des APSA et des résultats

BAC PRO

A l'identique de la session 2011, les trois APSA qui recensent le plus grand nombre de candidats sont : **Badminton simple, la course de demi-fond et la musculation.**

Certains écarts entre les filles et les garçons sont toujours importants. Hormis l'explication du différentiel sur le nombre de candidats en Sauvetage, c'est le cas de : Arts du cirque, Badminton en double, Disque, Saut en pentabond et Volley-ball.

Le différentiel entre les filles et les garçons est le plus souvent en défaveur des premières excepté en Acrosport, Chorégraphie collective et Step.

Les trois APSA qui recensent les effectifs les plus faibles sont :

- Le canoë-kayak (seulement 8 garçons)
- Le judo (8 élèves)
- L'ultimate (APSA liste académique) (5 garçons)

Ces trois APSA totalisent 23 candidats soit 0,05% du total des candidats. Ces activités sont pour chacune programmées par un seul EPLE. Du point de vue des moyennes, ces trois APSA affichent de très bonnes moyennes voire une excellente moyenne dans le cas de l'ultimate pour les garçons (18).

Enfin, au regard de l'ensemble des moyennes et bien qu'il faille tenir compte des effectifs et du peu d'écart entre les moyennes, **les trois APSA les plus favorables pour les garçons de Bac pro** sont :

- Ultimate (18),

- Canoë-Kayak (14,75)
- Football (13,67)

A contrario, les APSA **les moins favorables pour les garçons** sont :

- Arts du Cirque (10,95)
- Course de demi-fond (11,10)
- Sauvetage (11,56)

Pour les filles et avec la même prudence, **les trois APSA les plus favorables** sont :

- Arts du Cirque (13,47)
- Step (12,76)
- Acrosport (12,54)

A contrario, les APSA **les moins favorables pour les filles** sont :

- Sauvetage (8,64)
- Saut en Pentabond (9,74)
- Demi-fond (10,54)

CAP/BEP

A l'identique de l'an dernier, les trois APSA qui recensent le plus grand nombre de candidats sont : **Course de demi-fond, la musculation et le badminton simple.**

Plus encore que pour le BAC PRO, les écarts entre les filles et les garçons sont importants dans certaines APSA. C'est le cas de : Badminton en double, Judo, Saut en Pentabond, Savate Boxe française.

Le différentiel entre les filles et les garçons est le plus souvent en défaveur des premières sauf en Chorégraphie collective, Disque, Escalade, Natation et Step.

Les trois APSA qui recensent les effectifs les plus faibles sont :

- Le judo (28 candidats dont 2 filles)
- Le disque (49 candidats)
- La course de haies (92 candidats)

Ces trois APSA totalisent 169 candidats, soit 0,32% du total des candidats. Du point de vue des moyennes, la course de haies affiche une très faible moyenne tant pour les filles que pour les garçons. Le disque fait également partie des moyennes les plus faibles pour les garçons.

Enfin, au regard de l'ensemble des moyennes et bien qu'il faille tenir compte des effectifs et du peu d'écart entre la plupart des moyennes, **les trois APSA les plus favorables pour les garçons de CAP/BEP** sont :

- Le rugby (13,87),
- Le judo (13,77),
- L'ultimate (13,28)

A contrario, les APSA **les moins favorables** sont :

- La course de haies (9,81)
- Le disque (10,81)
- La natation (11,06)

Pour les filles et avec la même prudence, les trois APSA les plus favorables sont :

- La chorégraphie collective (12,97)
- L'ultimate (12,69)
- L'escalade (12,59)

A contrario, **les APSA les moins favorables** sont :

- - Badminton en double (8,95)
- La course de haies (9,27)
- Le lancer du javelot (9,62)

VII. Harmonisation des notes du CCF

A la différence des années précédentes, les membres de la CAHPN pour la voie professionnelle ont souhaité procéder à l'harmonisation de certaines APSA pour lesquelles le différentiel de moyennes était largement en défaveur des filles. Procéder à un ajustement des moyennes au principe de l'équité générale des candidats a constitué le motif premier.

Le principe d'accepter un écart d'au maximum 1,5 point a été acté. Dès lors et en regard des tableaux récapitulatifs des moyennes et des écarts entre les filles et les garçons (une valeur négative signale un écart en défaveur des filles), la question de l'harmonisation a été abordée pour les APSA suivantes :

BAC PRO : Arts du cirque (2,52), Badminton en double (-2,12), Disque (-2,07), Football (-1,75), Rugby (-1,89), Saut en Pentabond (-2,42), Sauvetage (-2,92), Volley-ball (-2,04).

CAP-BEP : Badminton en double (-3,51), Course d'orientation (-1,62), Gymnastique (sol et agrès) (-1,81), Judo (-3,27), Lancer du javelot (-1,76), Rugby (-1,77), Saut en Pentabond (-2,03), Savate Boxe Française (-2,10) et Volley-ball (-1,63).

L'harmonisation (réduction de l'écart à -1,50) a été collégalement acceptée pour les

BAC PRO

APSA	Avant Harmonisation			Après Harmonisation		
	Filles Moyenne	Garçons Moyenne	Ecart F/G	Filles Moyenne	Garçons Moyenne	Ecart F/G
ARTS DU CIRQUE (CP3)	13,47	10,95	2,52	13,47	11,91	1,56
BADMINTON EN DOUBLE (CP4)	11,00	13,12	-2,12	11,61	13,12	-1,51
RUGBY (CP4)	10,92	12,81	-1,89	11,28	12,81	-1,53
SAUT EN PENTABOND (CP1)	9,74	12,16	-2,42	10,65	12,16	-1,51
VOLLEY-BALL (CP4)	11,07	13,11	-2,04	11,55	13,11	-1,56

CAP-BEP

APSA	Avant Harmonisation			Après Harmonisation		
	Filles Moyenne	Garçons Moyenne	Ecart F/G	Filles Moyenne	Garçons Moyenne	Ecart F/G
BADMINTON EN DOUBLE (CP4)	8,95	12,46	-3,51	10,90	12,46	-1,56
JUDO (CP4)	10,50	13,77	-3,27	12,20	13,77	-1,57
SAUT EN PENTABOND (CP1)	10,56	12,59	-2,03	11,02	12,59	-1,57
SAVATE BOXE FR. (CP4)	10,36	12,46	-2,10	10,92	12,46	-1,54

A l'exception du saut en pentabond, les membres de la CAHPN n'ont pas souhaité harmoniser les APSA disposant d'un barème. Elle renvoie à la responsabilité des équipes d'exercer leur fonction de conseil envers chaque candidat et d'offrir une diversité de protocoles qui permettent à chacun de valoriser deux APSA en sus de la note conservée.

Une vigilance a été portée sur les écarts F/G très importants. La commission :

- a pris la mesure du rapport entre les effectifs,
- s'est appuyée sur sa connaissance des caractéristiques des élèves engagés dans la voie professionnelle,
- a situé les moyennes des filles et garçons en fonction des moyennes générales respectives
- a vérifié spécifiquement pour le Sauvetage le poids de l'absentéisme et du nombre attribué de 00
- a pris en compte la difficulté de certains référentiels

Sur la base de ces vérifications, la commission n'a pas jugé pertinent et équitable d'harmoniser les APSA suivantes :

BAC PRO : Disque, Football, Sauvetage

CAP-BEP : Course d'orientation, Gymnastique, Lancer du javelot, Rugby, Volley-ball

La commission émet toutefois quelques réserves quant à

- la pertinence du choix de certaines APSA dans certains établissements. A cet égard, la course de haies est particulièrement dévalorisante.
- la pertinence de certains référentiels
- l'équilibre de certains protocoles

IMPORTANT : La commission attire l'attention des équipes sur l'importance d'entrer les notes sur EPSNET en respectant scrupuleusement l'ordre du protocole. C'est à cette condition que l'harmonisation sera pleinement efficace.

VIII. Conclusion générale

Les échanges au sein de la CAHPN « voie professionnelle » et l'analyse des bilans de chacune des sous-commissions font apparaître des points de :

• Satisfaction

La commission se satisfait de la qualité de la collaboration avec les services de la DEC tout au long de l'année. Que l'ensemble de ces personnes soit ici remercié chaleureusement.

Elle note en général de nombreuses améliorations dans la qualité des dossiers rendus par les établissements. Seuls quelques établissements éprouvent des difficultés à satisfaire aux exigences du protocole.

Contrairement à l'an dernier, les membres de la CAHPN ont pu accéder aux notes plus tôt.

• Amélioration

Pour lever quelques dysfonctionnements dus au logiciel, la commission invite les équipes à se reporter aux recommandations et au vade-mecum.

Elle a pointé la nécessité d'accompagner au plus près les UFA dont la caractéristique des élèves et l'organisation du temps d'apprentissage en font un cas particulier.

La commission souhaite qu'une attention soit portée sur les fiches qualitatives. Celles-ci constituent un recueil d'informations importantes pour décider d'harmoniser ou non.

• Insatisfaction

La commission perçoit encore trop de problèmes au niveau de la notation avec notamment des confusions entre 00, AB voire pas de notes pour des candidats non inaptes.

Elle s'inquiète à juste titre du nombre toujours trop important de certificats médicaux antidatés et/ou falsifiés. Il revient aux enseignants d'EPS d'informer le chef d'établissement des cas douteux. Il revient de la responsabilité du chef d'établissement d'attribuer la note 00 lorsque le doute est avéré ou d'en référer au service de la DEC.

Une confusion persiste entre « valider la page » (enregistrer les notes) avant l'envoi à la sous-commission, et « valider les notes » (fermer définitivement les lots) après l'accord donné par la sous-commission. La validation des lots est de la responsabilité des chefs d'établissement. Ce point est le principal point de blocage du logiciel. La commission invite les chefs d'établissement à la plus grande vigilance.

La commission regrette que certaines manifestations UNSS soient venues perturber le calendrier et les dates de CCF et du ponctuel. Dans le cas d'un remplacement impossible de l'enseignant, l'examen prime sur les rencontres UNSS.

Elle sollicite la bienveillance des équipes EPS pour que le retour des dossiers ne s'effectue pas à la dernière minute afin de faciliter la tâche des présidents des sous-commissions.

Enfin, elle sollicite dans la mesure du possible que la première date de réunion soit programmée au plus tôt dans l'année.